

CONSEIL DE QUARTIER SAINT-GERMAIN-DES-PRES

Réunion du mercredi 16 juin 2021

PROCES-VERBAL

Sur convocation individuelle adressée par Madame Chantal LAMBERT-BURENS, Première Adjointe au Maire du 6^e, au nom de Monsieur Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6^e, en date du jeudi 3 juin 2021, les membres du Conseil de Quartier Saint-Germain-des-Prés se sont réunis sous la présidence de Madame Chantal LAMBERT-BURENS, le mercredi 16 juin 2021 à 18h30.

Etaient présents :

1^{er} collègue (Élus et personnalités qualifiées) :

Madame Chantal LAMBERT-BURENS, 1^{ère} Adjointe au Maire, Présidente du Conseil de Quartier ;

Madame Iris BERTHOMIER, Conseillère d'Arrondissement ;

Madame Anne REGENT-NATAF, Personnalité Qualifiée ;

Monsieur Christian CHEVALIER, Personnalité Qualifiée.

2^e collègue (Associations) :

Monsieur Jacques de SAULIEU (Paroisse Saint-Germain des Prés) ;

Madame Marie-Hélène de la FOREST DIVONNE (Art Saint-Germain des Prés).

3^e Collège (Habitants) :

Madame Marie-Christine MINGASSON, membre titulaire ;

Monsieur Emmanuel ABOULKER, membre titulaire ;

Monsieur Vincent HIBON, membre titulaire ;

Monsieur Marc KONCZATY, membre suppléant ;

Monsieur Fabrice BURGAUD, membre suppléant.

Membres excusés :

2^e collègue :

Madame Monique MOURoux (Comité Saint-Germain des Prés) ;

Madame Alison NOLAN (Rue Visconti des Prés).

3^e collègue :

Monsieur Guillaume BULLIER, membre titulaire ;

Monsieur Donatello DI MEO, membre suppléant ;

Madame Sally BANGOURA, membre suppléant.

Introduction :

Chantal LAMBERT-BURENS remercie les membres du Conseil pour leur présence ainsi que Jean-Pierre LECOQ, Maire du 6^e, qui a accepté son invitation à intervenir lors de cette séance pour expliquer la démarche « Paris Respire Zone Apaisée Paris Centre et Saint-Germain ».

Elle constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 18h30.

Elle rappelle l'ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 8 février 2021 ;
2. Point d'information sur Paris Respire Zone Apaisée Paris Centre et Saint-Germain ;
3. Point d'information sur la démarche « Embellir mon quartier » ;
4. Point d'information sur la phase « diagnostic » du PLU ;
5. Questions diverses.

1/ Approbation du procès-verbal de la séance du 8 février 2021

Le Procès-verbal de la séance du 8 février est approuvé à l'unanimité.

2/ Point d'information sur Paris Respire Zone Apaisée Paris Centre et Saint-Germain

Jean-Pierre LECOQ rappelle en préambule que le projet d'apaisement du centre de Paris et du Nord du boulevard Saint-Germain a été acté par la mise en place d'une Zone à Trafic Limité (ZTL). L'objectif principal de la ZTL est d'améliorer la qualité de l'air et de limiter les nuisances causées par le trafic routier (la pollution sonore et l'insécurité routière). Ce projet était dans le programme municipal de la Maire de Paris, il est donc de son ressort. Il précise que les grands débats se déroulent au Conseil de Paris qui suit les orientations politiques de la majorité notamment dans le domaine des mobilités. Ces dernières sont très axées sur l'environnement dont David BELLIARD, Adjoint à la Maire de Paris est en charge.

Le Maire précise que cette démarche d'apaisement va concerner Paris Centre (1^e, 2^e, 3^e, 4^e arrondissements) ainsi que la partie de la rive gauche située au nord du boulevard Saint Germain sur les 5^e, 6^e, et 7^e arrondissements. Une réunion publique d'information organisée par Paris Centre s'est tenue le mercredi 12 mai à 19h et a lancé la phase de concertation avec les riverains qui peuvent déposer leurs contributions sur idee.paris.

Jean-Pierre LECOQ rappelle que deux réunions de concertation ont été organisées par le Cabinet de David BELLIARD pour les riverains d'une part et les commerçants ou galeristes d'autre part. Lors de ces réunions en visio, différentes positions ont été exprimées par les participants. Il invite tous les habitants, artisans, entrepreneurs à donner leur avis sur cette zone. Il estime qu'il convient de poursuivre le dialogue, lui-même ayant rencontré David BELLIARD pour exposer les particularités des quartiers nord du 6^e arrondissement. Cependant plusieurs questions restent en suspens : qui pourra entrer dans la zone et comment (contrôle, vignette etc.) ? ; quel impact aura le report de circulation

sur les grands axes tel le boulevard Saint-Germain des Prés ? Il souhaite que la circulation générale dans les rues Bonaparte, des Saints-Pères, Danton, Guénégaud, Mazarine et Dauphine reste possible car il y a des lignes d'autobus. Il ajoute qu'il est important de continuer à pouvoir utiliser ces pénétrantes afin d'éviter des reports de circulation et de la pollution. Il rappelle également que les galeristes craignent que cette zone les mette en difficulté avec par exemple l'impossibilité pour leurs clients de venir en voiture chercher leurs achats. Il informe les Conseillers qu'avec la Maire du 7^e, ils ont rédigé un courrier à l'attention de David BELLIARD illustrant les spécificités de leur arrondissement et l'écosystème particulier des galeristes. Il ajoute que les résidents, livreurs, taxis, personnes à mobilité réduite, artisans, etc. continueront de pouvoir circuler dans ces secteurs.

Vincent HIBON estime qu'avec le grand Paris on ne peut plus raisonner en vase clos. Il s'inquiète de la hausse prévisible des prix de l'immobilier dans cette zone. Il ajoute que la Mairie de Paris ne donne pas assez de temps pour une réelle concertation.

Marie-Hélène de la FOREST DIVONNE rappelle que les contributions sont ouvertes jusqu'au 10 juillet, puis une nouvelle phase de concertation se déroulera en septembre jusqu'à fin octobre. Elle signale aux Conseillers qu'avec un collectif de galeristes, ils ont été reçus à l'Hôtel de Ville afin d'expliquer leurs problématiques afin qu'elles soient prises en compte dans le projet de la ZTL. Un deuxième rendez-vous est prévu, elle estime que la Ville les écoute mais qu'il faut continuer à se faire entendre.

Marie-Catherine MINGASSON qui a assisté aux deux réunions de concertation constate qu'elles n'ont pas répondu aux questions et qu'elles ne sont pas constructives.

Marc KONCZATY regrette l'absence d'une réelle concertation, ce qui fait craindre la mise en place d'une zone touristique avec la disparition de l'artisanat.

Christian CHEVALIER fait part de l'engagement des riverains par la mise en ligne d'une pétition qui a déjà recueilli 780 signatures. Il s'agit d'alerter sur le projet de la ZTL qui menace la survie des métiers historiques de proximité, des arts et des lettres qui y résident. Il considère que trop de démarches de concertation sont lancées dans un même temps (ZTL ; PLU ; Embellir mon Quartier etc.) ce qui complique leur compréhension par les habitants. Il estime que ces dispositifs de réunions en visio ne permettent pas d'impliquer les personnes âgées. De plus, la communication étant bordée par la Ville, il regrette le peu d'ouverture réelle aux avis des riverains et le manque d'analyses solides sur les répercussions de ce projet sur les autres voies. Il craint également que la rue de Seine devienne comme la rue de Buci avec des nuisances nocturnes dues aux terrasses occupées par les touristes. Il ajoute que la rue Grégoire de Tours n'a plus d'espace pour les piétons ou pour les pompiers ce qui est dangereux, une dépiétonisation de cette rue pourrait résoudre ce problème.

Il considère qu'il convient de protéger l'éco-système du quartier et propose aux Conseillers de Quartier d'émettre le vœu suivant :

Considérant que trois projets imbriqués, PLU, « Embellir » et « Zone Apaisée » sont actuellement lancés, laissant planer le risque d'une refonte brutale et irréversible menaçant la survie des métiers historiques de proximité, des arts et des lettres qui y résident, sans oublier un cortège de nuisances ;

Considérant que le Conseil n'a pas la volonté de s'accrocher au statu quo ;

Le Conseil de Quartier Saint-Germain des Prés émet le vœu suivant :

- *qu'un moratoire soit mis en œuvre sur ces projets menés à marche forcée et dont la concertation exclut notamment les personnes âgées,*
- *que le conseil de Quartier soit réellement impliqué dans le détail lors des concertations à venir,*
- *que dans le nouveau PLU, soit définie une zone dont le périmètre et la vocation favoriseront cet « écosystème du quartier » et limiteront l'extension de commerces à visée touristique de masse.*

Les Conseillers se consultent et se mettent d'accord.

Le vœu est adopté à l'unanimité des votants.

Anne REGENT-NATAF regrette que le projet de ZTL ne mentionne nulle part la question de la pollution lumineuse et sonore qu'elle considère être des nuisances aussi importantes à combattre. En effet, celles-ci ont un impact négatif sur la santé des parisiens. Un moratoire serait nécessaire pour étudier les répercussions réelles d'un tel projet car ces changements risquent d'être irréversibles. Fabrice BURGAUD abonde dans son sens estimant que la pollution sonore est un problème général à traiter.

La Présidente propose de se concentrer sur le périmètre de la ZTL dans le quartier et de travailler tous ensemble afin que ces critères soient reconnus. Elle propose aux Conseillers de créer un groupe de travail à ce sujet intitulé « Avenir Saint-Germain des Prés ». Christian CHEVALIER, Marie-Hélène la FOREST DIVONNE, Anne REGENT-NATAF, Marc KONCZATY, Vincent HIBON, Iris BERTHOMIER et la Présidente souhaitent s'engager dans ce groupe.

3/ Point d'information sur la démarche « Embellir mon quartier »

La Présidente donne la parole à la Coordinatrice afin qu'elle explique la démarche « Embellir mon Quartier ».

Elle rappelle qu'une nouvelle démarche, «Embellir mon quartier», est mise en place pour la gestion des aménagements dans l'espace public depuis le début de l'année. Elle consiste à regrouper l'ensemble des interventions dans un même quartier sur une période de travaux resserrée. Une stratégie échelonnée en plusieurs étapes (diagnostic, concertation, planification). Pour le 6^e arrondissement ce sont les quartiers Odéon, Saint-Germain des Prés et Monnaie qui sont les premiers à être concernés par cette démarche. Une réunion publique d'information a été organisée par le Mairie du 6^e et la Mairie de Paris le lundi 19 avril qui marque le début de la concertation. Un diagnostic du fonctionnement des quartiers a été mis à disposition des habitants qui peuvent déposer leur contribution sur la plateforme idée.paris jusqu'au 10 juillet 2021.

4/ Point d'information sur la phase « diagnostic » du PLU

La Présidente donne la parole à la Coordinatrice afin qu'elle présente la phase « diagnostic » du PLU.

Elle rappelle que le PLU en vigueur, datant de 2006, régit l'occupation des sols et s'étend à tous les aspects de la vie quotidienne. Il doit être actualisé pour prendre en compte le Plan Climat Air Énergie territorial et être adopté en 2023 sous le vocable de Plan Local d'Urbanisme bioclimatique. L'objectif est de réfléchir à l'évolution de la Ville de Paris sur les 10 prochaines années en utilisant des outils de concertation.

Cette démarche s'articule en quatre phases :

- information préalable avec des réunions publiques (le mardi 4 mai 2021 pour le 6^e) ;
- le Diagnostic territorial (du 12 avril au 16 juillet) : réalisé par l'APUR et la Ville, il présente un état des lieux du territoire. Les habitants peuvent également s'aider de la méthodologie proposée par le CAUE permettant de réaliser des marches exploratoires en autonomie. Ces documents ont été transmis par mail aux Conseillers de quartier.
- le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (début 2022) qui décrit les priorités du futur PLU bioclimatique ;
- son approbation au Conseil de Paris (fin 2023).

L'ordre du jour étant épuisé, Chantal LAMBERT-BURENS lève la séance à 20h10.



Chantal LAMBERT-BURENS

Présidente du Conseil de Quartier